

CHARTRE DE PARENT CORRESPONDANT DU PRIMAIRE

Etre parent correspondant est un réel engagement, une adhésion au projet éducatif de l'établissement.

ELIGIBILITE

1. Candidature :

Pour chaque classe, 1 ou 2 parents correspondants sont retenus.

Pour pouvoir être parent correspondant, il faut être à jour de sa cotisation d'APEL.

Si un parent ou un membre de sa famille exerce une fonction ou propose une prestation rémunérée au sein de l'école, il ne pourra pas être parent correspondant.

2. Dépouillement et diffusion de la liste des parents correspondants :

A partir des listes des parents de chaque classe, la liste définitive des parents correspondants est constituée. Cette étape nécessite de nombreux échanges avec les futurs parents correspondants.

La liste définitive est diffusée à l'ensemble des parents au plus tard fin septembre.

ACTIVITES

1. Assurer un rôle d'accueil des parents :

- Ils prennent rendez-vous avec le professeur des écoles pour se présenter et faire un point sur les activités prévues le long de l'année scolaire.
- Au moment de la rentrée scolaire, lors de la réunion des parents-professeurs, les parents correspondants se présentent et font circuler une liste des élèves de la classe afin de permettre aux parents de donner leurs coordonnées.
- Les parents correspondants établissent ensuite la liste des parents de la classe avec tous les adresses emails pour faciliter la communication et la transmettent à l'ensemble de la classe (en cas de coordonnées manquantes, demander à l'enseignant de la classe de mettre un mot dans les cahiers) avec copie aux responsables de l'APEL.

2. Etre un relais d'information entre les familles et l'établissement, c'est-à-dire :

- Les parents correspondants traitent les questions concernant l'ensemble de la classe.
- Ils transmettent aux parents des informations que l'APEL souhaite diffuser.
- Ils remontent les demandes des parents au professeur ou aux responsables de l'APEL si la question dépasse le cadre de la classe.
- Pour les cas particuliers, ils encouragent le dialogue entre les parents et l'école et remonte les demandes persistantes aux responsables de l'APEL.
- Ils doivent faire preuve de discrétion et de discernement, être disponibles, à l'écoute des autres, ouverts au dialogue et capables de favoriser le dialogue sans « implication personnelle ».
- Les parents correspondants sont impérativement tenus au devoir de réserve.

3. Préparer et participer aux activités de la classe et de l'école primaire :

- Ils participent aux réunions avec les enseignants et la directrice de l'école quand les parents correspondants y sont invités.
- Le binôme de parents correspondants participe en étroite relation avec l'enseignant aux activités de la classe : sortie, classe verte, activités spécifiques.
- Les parents correspondants participent activement à la vie et aux activités de l'école : Halloween, Fête des Lanternes, Fête de Noël, Fête du Livre, Carnaval, Fête de l'école, etc.
- Pour les événements festifs, les parents correspondants sont le relais de l'APEL et des coordinateurs de chaque événement au Comité des Fêtes ou dans les sections linguistiques, pour diffuser les informations auprès des parents et organiser leur participation active (tenir des stands, montage/ démontage des tables, etc.).

Président de l'APEL Massillon



Chef d'établissement 1^e degré

